

**BECOUBE**  
34, rue de Liège  
75008 PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**  
6, place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

---

**S.A. DBV TECHNOLOGIES**

**RAPPORT COMPLEMENTAIRE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC  
SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL  
DE SOUSCRIPTION**

*Décision du Directeur Général du 30 janvier 2020,  
agissant par subdélégation  
du Conseil d'Administration du 29 janvier 2020,  
lui-même agissant sur délégations conférées  
par l'Assemblée Générale du 24 mai 2019*

---

---

**S.A. DBV TECHNOLOGIES**

Adresse : 171-181, avenue Pierre Brossolette  
92120 MONTROUGE

---

*Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription*

*Décision du Directeur Général du 30 janvier 2020, agissant par subdélégation du Conseil d'Administration du 29 janvier 2020, lui-même agissant sur délégations conférées par l'Assemblée Générale du 24 mai 2019*

A l'Assemblée Générale de la société DBV TECHNOLOGIES,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 3 mai 2019 sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autorisée par votre Assemblée Générale du 24 mai 2019.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'Administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois et pour un montant maximum de 30 % du capital social à la date de la décision d'augmentation de capital par le Conseil d'Administration.

Faisant usage de cette délégation, votre Directeur Général agissant par subdélégation de votre Conseil d'Administration a décidé, le 30 janvier 2020, de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximum de 750 000,00 €uros, par l'émission de 7 500 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,10 €uro chacune et d'une prime d'émission unitaire de 18,53 €uros et de fixer le nombre maximal d'actions supplémentaires à émettre en cas d'exercice de l'option de surallocation à 112 500.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- La sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire de la société et de la situation financière intermédiaire consolidée établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration au 30 septembre 2019, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels et consolidés. Ces situations financières intermédiaires ont fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elles ont été établies selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et consolidés et à mettre en œuvre des procédures analytiques,
- La conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale,
- Les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité des informations chiffrées tirées de ces situations financières intermédiaires et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration,
- La conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée Générale du 24 mai 2019 et des indications fournies aux actionnaires,
- Le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif,
- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action,
- La suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcée.

Fait à ANGERS et PARIS-LA DEFENSE, le 30 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

S. BERTRAND  
Associé

DELOITTE & ASSOCIES

A black ink signature with a series of sharp, vertical peaks and valleys, ending with a small dot.

J. RAZUNGLES  
Associé